

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 mai 2025 s'est réuni en séance ordinaire le 27 mai 2025 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

Mesdames Michèle ROBERT, Catherine HARDOUIN et Diana SELME,

Messieurs Jean-Luc GENNERAT, Alain ZABROCKI, Jérôme LORET, Laurent VOUETTE, Joseph CELCAL et Roger LALLIER.

Absents :

Mesdames Dominique BRUN et Cassandra SAM,

Monsieur François CHAUT pouvoir donné à Xavier ROSALIE DELTEIL,

Monsieur Jean-Luc HENRY,

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h37.

Madame Catherine HARDOUIN est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Points à ajouter :

Délibération autorisant au recours à l'apprentissage

1. **Compte rendu de commissions,**
2. **Informations concernant les non-valeurs eau**
3. **Information concernant l'utilisation de l'épareuse**
4. **Délibération devis réfection du mur de l'école**
5. **Délibération devis changement de la VMC de l'école**
6. **Délibération devis réfection chemin aux Besnards**
7. **Délibération devis de la clôture de la bâche à eau des Hameaux**
8. **Délibération devis installation fausse septique aux Ratores**
9. **Délibération demandée par la COM COM du Gâtinais (prise de compétence du Pôle Santé de Domats)**
10. **Délibération devis IDTP réfection trottoirs de la Place de l'Eglise au Lavoir**
11. **Délibération devis Colas voirie route de Bel Air**
12. **Délibération changement lave-vaisselle du Château + chambre froide à températures négatives**
13. **Question Diverses.**

Point 1 : Compte rendu commissions et réunions

Culture et patrimoine : une augmentation des tarifs est prévue, du fait qu'auparavant 70% des dépenses été prises en charges par le département, celles-ci sont passé à 10% de prise en charge.

- Pour la journée européenne du patrimoine, les villages choisis sont les suivants :

Samedi 20 septembre 2025 : Courtoin, Lixy et Villebougis

Dimanche 21 septembre 2025 : Vallery, Brannay et Saint Valérien.

Yonne Médian : Repérage des zones humides dans l'Yonne, actuellement aucune zone humide n'est présente dans notre Commune.

La Communauté de Commune du Gâtinais prévoit une étude de ruissellement. Il ressort que la Commune de Piffonds n'a aucune zone à risque d'inondation.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Point 2 : Information concernant les non-valeurs eau

Monsieur Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

Le 5 mai 2025, le comptable du Trésor public, a transmis à la Commune les 17 demandes d'admissions en non-valeur pour l'eau d'un montant de 2 345.16€, ainsi que 5 demandes pour la cantine et la garderie pour un montant de 126.80€.

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses et qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de l'eau et la Commune de les admettre en non-valeur.

Le conseil municipal en prend acte.

Point 3 : Information concernant l'utilisation de l'épareuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un souci de matériel en disfonctionnement (épareuse) ainsi qu'à un retour médical de l'agent communal dans l'incapacité d'utiliser ce matériel. La commune a décidé de faire appel à une société extérieure, pour l'entretien des accotements.

Le conseil en prend acte.

Point 4 : Délibération devis réfection de mur de l'école de Piffonds

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, que des travaux pour la réfection du mur de l'école de Piffonds est prévue.

Pour les travaux de réfection le devis s'élève à 3 685.00€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal,

-Accepté à l'unanimité

Le devis de 3 685.00€ HT pour effectuer les travaux,

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Point 5 : Devis changement de VMC à la cantine de l'école de Piffonds

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de changer la VMC de la Cantine de l'école, le devis établi pour les travaux de celle-ci, s'élève à 2 640.00€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à l'unanimité

- Le devis de 2 640.00€ HT pour les travaux de changement de VMC dans la cantine de l'école de Piffonds.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

De prévoir un contrat d'entretien pour celle-ci.

Point 6 : Devis réfection chemin Aux Besnards

Monsieur le Maire, informe le conseil, qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection sur le chemin se situant aux Besnards, après la demande de devis, les travaux pour réaliser les travaux de réfection du chemin s'élève à 18 936.00€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à l'unanimité

- Le devis de 18 936.00€ HT pour les travaux de réfection du chemin des Besnards
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Point 7 : Devis clôture bâche à incendie Les Hameaux

Monsieur Le Maire, indique que suite à l'installation de la bâche à incendie dans le hameau « Les Hameaux », il convient de clôturer celle-ci. Le devis pour les travaux de clôture s'élève à 5 823.86€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à l'unanimité

- Le devis de 5 823.86€ HT pour les travaux de clôture de la bâche aux hameaux.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et faire la demande de subvention.

Point 8 : Devis installation fosses septiques aux Ratorets

Le Maire indique que suite à un retour du SPANC et de l'ARS, la Commune est dans l'obligation d'installer une fosse septique dans le hameau « Les Ratorets ». Pour les travaux et l'installation de celle-ci, le montant du devis s'élève à 34 941.86€ HT, pour une capacité de 30 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal,

-Accepté à l'unanimité

Le devis de 34 941.86€ HT pour effectuer les travaux et l'installation de la fosse septique.

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et de faire la demande de subvention.

Point 9 : Délibération modification statutaire du centre de santé de Domats

Monsieur le Maire rappelle qu'après plusieurs réunions de la commission santé et de la conférence des maires, un consensus s'est dessiné pour ne pas prendre la compétence santé au sens large, mais seulement la gestion du centre de santé de Domats.

Il rappelle, par ailleurs, qu'après réunion de la conférence des maires le 21 mars, une volonté claire de gérer le centre de santé de Domats est apparue, avec une effectivité au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que cette gestion permettra de maîtriser le fonctionnement du centre, en particulier de remettre à plat toute la gestion salariale, administrative, juridique, etc. Le personnel serait transféré à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB).

Monsieur le Maire souligne que ce projet constitue une grande ambition pour la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, qui, à partir du Centre de santé, tentera d'attirer de nouveaux médecins et fera de Domats un pôle de rayonnement et de travail pour les actions en santé sur le territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à 6 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre

D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 10 : Devis travaux de réfection des trottoirs de la commune de la place de l'église au Lavoir.

Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réfection des trottoirs de la commune se situant de la place de l'église au Lavoir.

Le devis établi pour ces travaux s'élève à 29 860.82€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à l'unanimité

- Le devis de 29 860.82€ HT pour les travaux de réfection des trottoirs de la commune de Piffonds.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et faire la demande de subvention.

Point 11 : Devis travaux de voirie, route de Bel Air et la patte d'oie des Bourassiers

Monsieur Le Maire, informe que la commune prévoit des travaux de voirie sur la Commune, route de Bel Air et la patte d'oie aux Bourassiers.

Le devis pour les travaux de réfection des routes, s'élève à 33 814.32€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à 10 voix pour et 1 abstention

- Le devis de 33 814.32€ HT pour les travaux de réfection des routes de Bel Air et de la patte d'oie des Bourassiers.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et faire la demande de subvention.

Point 12 : Devis lave-vaisselle, une armoire inox et armoire froide négative salle des gardes

Monsieur Le Maire, informe le conseil, du remplacement du lave-vaisselle et de l'achat d'une armoire en inox et chambre froide négative dans la salle des gardes du château.

Après retour de devis, le montant pour le lave-vaisselle, l'armoire inox et l'armoire froide négative, s'élève à 7 414.57€HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à l'unanimité

- Les devis pour un montant total de 7 414.57€ HT pour l'achat d'un lave-vaisselle, une armoire inox et une armoire froide négative.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Point ajouté à l'ordre du jour : Délibération autorisant le recours à l'apprentissage

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après délibération, le Conseil Municipal :

D'ACCEPTER à l'unanimité

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2024-2025, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :
-

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Ecole	Services aux personnes et aux territoires	CAP AEPE	Du 24/02/2025 au 03/07/2026

- D'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 21H25.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres suivants :

Signature des membres du Conseil pour la délibération du n°20250508 – n°20250601 – n°20250602 – n°20250603 – n°20250604 – n°20250605 – n°20250606 – n°20250607 – n°20250608 et n°20250609.

Prénom et nom	SIGNATURE	Absent excusé, pouvoir donné à :
Xavier ROSALIE	Présent	
Jean-Luc HENRY	Absent	
Alain ZABROCKI	Présent	
Catherine HARDOUIN	Présente	
Dominique BRUN	Absente	
Joseph CELCAL	Présent	
François CHAUT	Absent	Pouvoir donné à Xavier ROSALIE DELTEIL
Jean-Luc GENNERAT	Présent	
Roger LALLIER	Présent	
Jérôme LORET	Présent	
Michèle ROBERT	Présente	
Cassandra SAM	Absente	
Diana SELME	Présente	
Laurent VOUETTE	Présent	

